

# APPRENTISSAGE

L'académie de Nantes prend en compte les vœux pour les formations par apprentissage. Ils sont saisis dans Affelnet Lycée lors de la première phase d'affectation.

La mise en place de cette procédure a pour objectifs :

- ⇒ par une identification plus précoce des intentions d'orientation, permettre aux Centres de Formation des Apprentis (CFA) de proposer aux élèves concernés un accompagnement dans la recherche d'employeur,
- ⇒ faciliter pour les collèges, en lien avec les CFA, le suivi des élèves ayant un projet d'apprentissage,
- ⇒ développer chez les élèves une connaissance élargie de l'ensemble des voies de formation offertes après la 3<sup>ème</sup>, y compris celles par apprentissage.

## • Formations concernées

- première année de CAP et CAPA
- seconde professionnelle BAC PRO (Education Nationale et Agricole)
- première année de Brevet Professionnel Agricole

## • Elèves concernés

- Les élèves de 3<sup>ème</sup> (générale, SEGPA, prépa-pro, enseignement agricole, DIMA, ULIS)
- Les élèves relevant de la MLDS (APFVB et APFV) et des classes relais
- Les élèves de 2<sup>nde</sup> GT
- Les élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP

## • Dossier à utiliser

Fiche de vœux de la première phase d'affectation

## • Modalités de recueil des candidatures vers une formation par apprentissage

Démarches à effectuer par la famille :

- **renseigner la fiche de vœux de la première phase d'affectation d'Affelnet Lycée**
- **remettre la fiche de vœu complétée à l'établissement d'origine pour saisie de la demande dans Affelnet Lycée**
- **prendre contact avec le CFA**

Il est conseillé au jeune et à sa famille de prendre contact avec le CFA par eux-mêmes dès lors que le jeune envisage une formation par apprentissage. A partir des données saisies dans Affelnet, les coordonnées des familles seront transmises aux CFA afin de renforcer l'accompagnement.

## Points de vigilance

La demande formulée par écrit sur la fiche de vœu pour une formation par apprentissage ne donne pas lieu à une décision d'affectation. L'entrée en apprentissage nécessite la signature d'un contrat avec un employeur et l'inscription dans un CFA.

## • Dates à retenir

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016**

Date limite de retour de la fiche de vœu de la première phase d'affectation

**Du lundi 25 avril au vendredi 29 avril 2016**

Saisie des vœux dans Affelnet Lycée

**A partir du lundi 2 mai 2016**

Les Centres de Formation pour Apprentis contactent les familles qui n'auraient pas encore fait de demande par elles-mêmes.